

Texte CGU

Entre :

La société B3TSI S.A.R.L. au capital de 15 104€, ayant son siège social à 3 Rue de la Grange Ory, 94230 Cachan, propriétaire exclusif du site Chronic-Panel, ci-après dénommée B3TSI.

Et :

La personne qui s'inscrit personnellement et volontairement en tant que membre du panel Chronic-Panel, ci-après dénommée Membre du Panel Chronic-Panel.

I. Contexte

La société B3TSI sollicite les Membres du Panel Chronic-Panel, inscrits personnellement et volontairement, par mail ou via le site internet Chronic-Panel pour répondre à des enquêtes on-line en lien avec la santé, l'hygiène et les habitudes de vies.

Chaque participation à une enquête est gratifiée par un certain nombre de points crédités sur le compte du Membre du Panel Chronic-Panel.

Les points cumulés sont convertibles en chèque bancaire (selon les conditions définies à l'Article VI. Rémunération).

II. Inscription

L'inscription en tant que Membre du Panel Chronic-Panel est gratuite.

a. Critères d'éligibilités

Toute personne peut s'inscrire si elle respecte tous les critères d'éligibilité suivants :

- i. Personne physique : en excluant les entreprises ou entités à caractère commercial.
- ii. Personne majeure : ayant plus de 18 ans au moment de l'inscription.
- iii. Personne résidant en France Métropolitaine, en Territoire ou Département d'Outre-Mer.
- iv. Personne disposant d'une adresse mail personnelle et valide.

Un Membre du Panel Chronic-Panel ne peut créer qu'un seul compte.

Si plusieurs personnes d'une même famille souhaitent devenir Membre du Panel Chronic-Panel, chaque personne devra réaliser personnellement sa propre inscription et disposer de sa propre adresse mail (pour des raisons de confidentialité).

Le nombre maximum d'inscription par foyer est limité à 4.

Dans le cadre du respect des règles déontologiques liées à la profession, B3TSI se réserve le droit de refuser l'inscription d'une personne ayant des liens actuels ou anciens avec les études de marchés et/ou l'industrie pharmaceutique.

Dans le respect de la représentativité du Panel Chronic-Panel, B3TSI se réserve le droit de refuser l'inscription d'une personne dans la mesure où le nombre de Membres du Panel Chronic-Panel correspondant à un même profil, sur une question de signalétique serait sur-représenté.

En cas de refus d'inscription, B3TSI s'engage à informer, par mail, la personne ayant fait l'objet d'un refus d'inscription et de motiver le motif du refus.

b. Coordonnées

Au moment de l'inscription, B3TSI demande les coordonnées nominatives (Nom, Prénom, Adresse postale) qui conditionnent la gestion des points et l'envoi des chèques bancaires.

B3TSI se réserve le droit de vérifier ses informations pour détecter les Membres qui chercheraient à disposer de plusieurs comptes.

B3TSI s'engage à ne diffuser ces données à aucun tiers et à assurer la confidentialité des coordonnées nominatives fournies par les Membres du Panel Chronic-Panel. Conformément aux dispositions de la Loi N°78-17 « Informatique et Liberté » du 06 janvier 1978, ce fichier a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (voir l'Article X. Sécurité et déclaration CNIL).

c. Identifiant et mot de passe

Au moment de l'inscription, B3TSI demande la saisie :

- d'une adresse email, qui sera utilisée comme identifiant.
- d'un mot de passe sécurisé (6 caractères minimum : au moins 1 majuscule, au moins 1 minuscule).
- d'une question secrète ainsi que la réponse à cette question secrète, qui seront utilisées en cas de demande de réinitialisation du mot de passe.

Le mot de passe est personnel et doit rester confidentiel, y compris pour les Membres du Panel Chronic-Panel, issus d'un même foyer et pour les gestionnaires du Panel Chronic-Panel, salariés de B3TSI.

Le Membre du Panel Chronic-Panel s'engage à ne divulguer son mot de passe à personne.

En cas de perte ou d'oubli du mot de passe, le Membre du Panel Chronic-Panel pourra obtenir, via le site Chronic-Panel, la réinitialisation de son mot de passe en précisant son adresse mail actuelle et la réponse à sa question secrète.

Pour tout problème lié à l'identifiant et/ou au mot de passe, le Membre du Panel Chronic-Panel peut contacter la société B3TSI à l'adresse mail suivante contact@chronic-panel.b3sante.fr.

B3TSI ne pourra être tenu responsable de l'utilisation frauduleuse du compte d'un Membre du Panel Chronic-Panel, si ce celui-ci a divulgué ses informations de connexions délibérément ou non à un tiers.

Si le Membre du Panel Chronic-Panel constate une utilisation frauduleuse de ses identifiants, il s'engage à alerter B3TSI dans les meilleurs délais.

d. Données d'inscription

Dès lors que l'adresse mail aura été contrôlée par B3TSI, ce dernier enverra par mail une confirmation de l'inscription avec un lien pour valider l'inscription et accéder à la saisie des données d'inscription : mot de passe, signalétique et données à caractère médical ou non.

Ces informations sont facultatives. Mais elles permettent de cibler les envois de mail aux Membres du Panel Chronic-Panel.

L'inscription en tant que Membre du Panel Chronic-Panel ne peut donner lieu à aucune rémunération ni à aucun cumul de point. Seuls, la participation aux enquêtes proposées permet d'accumuler des points convertibles en argent réel par chèque bancaire (selon les conditions définies à l'Article VI. Rémunération).

III. Engagement du Membre du Panel Chronic-Panel

a. Assiduité

Le Panel de Chronic-Panel ne peut fonctionner qu'à l'unique condition que les Membres du Panel Chronic-Panel se connectent de manière active sur leur espace personnel et répondent positivement, de manière régulière, aux enquêtes pour lesquelles le Membre du Panel Chronic-Panel est sollicité par mail.

Le Membre du Panel n'a aucune obligation de répondre systématiquement aux sollicitations mais il s'engage à participer régulièrement aux enquêtes pour lesquelles il est sollicité par mail et accessibles depuis son espace personnel.

B3TSI se réserve le droit de procéder à une résiliation du compte du Membre du Panel Chronic-Panel, si celui-ci n'a répondu à aucune enquête au cours des 12 derniers mois dans la mesure où B3TSI l'a sollicité sur au moins 10 enquêtes.

B3TSI informera par mail le Membre du Panel Chronic-Panel de la résiliation du compte (voir l'Article VII. Résiliation – b. A l'initiative de B3TSI)

b. Rapidité

Le Membre du Panel de Chronic-Panel s'engage à répondre rapidement aux enquêtes pour lesquelles il est sollicité par mail et accessibles depuis son espace personnel.

Pour les enquêtes identifiées « Express » dans le mail envoyé ou dans l'espace personnel du Membre du Panel Chronic-Panel, la durée de disponibilité de l'étude est indiquée clairement.

Quand le nombre de participants est atteint, le Membre du Panel de Chronic-Panel ne peut plus accéder à l'enquête.

Si le nombre de participants à chaque enquête et le plan d'échantillonnage est défini à l'avance, B3TSI n'est pas tenu d'en informer le Membre du Panel Chronic-Panel sollicité pour y répondre.

B3TSI ne peut être tenu responsable si l'enquête pour laquelle il a sollicité le Membre du Panel Chronic-Panel, n'est plus disponible au moment où le Membre du Panel Chronic-Panel tente d'accéder à l'enquête.

Le Membre du Panel Chronic-Panel peut répondre en une seule fois à une enquête ou en plusieurs fois. Les points inhérents à l'enquête sont crédités uniquement dans la mesure où le Membre du Panel Chronic-Panel correspond à la cible identifiée dans les toutes 1ères questions du questionnaire (limitée à 8 questions) et que son questionnaire est validé jusqu'au bout.

Dans le cas où le Membre du Panel Chronic-Panel a choisi de répondre en plusieurs fois à un même questionnaire, B3TSI ne peut être tenu responsable si l'enquête pour laquelle il a sollicité le Membre du Panel Chronic-Panel n'est plus disponible au moment où le Membre du Panel Chronic-Panel tente de compléter un questionnaire, et ce quel que soit le nombre de réponses déjà obtenues lors des connexions précédentes.

c. Sincérité

Le Membre du Panel Chronic-Panel s'engage à répondre en toute sincérité et objectivité aux questionnaires d'inscription et à toutes les enquêtes pour lesquelles il est sollicité.

Le Membre du Panel Chronic-Panel s'engage à ne pas divulguer d'informations contraires aux bonnes mœurs notamment dans les questions de type « Ouvertes ».

Dans le but d'assurer la fiabilité des résultats des enquêtes, B3TSI se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant les informations saisies par le Membre du Panel Chronic-Panel et d'éliminer tout questionnaire susceptible d'être frauduleux, ou contenant un taux de non réponse supérieur ou égale à 10%. Si B3TSI est amené à supprimer un questionnaire, le Membre du Panel Chronic-Panel en sera informé par mail et ne pourra prétendre à aucune rémunération.

d. Mise à jour des coordonnées et des données d'inscription

Le Membre du Panel Chronic-Panel s'engage à mettre à jour régulièrement les informations saisies au moment de l'inscription.

e. Unicité

Le Membre du Panel Chronic-Panel ne peut répondre qu'une seule fois à une même étude sur une période donnée.

IV. Engagement de B3TSI

a. Fréquence de sollicitation

B3TSI s'engage à proposer tout type d'études correspondant au profil saisi par le Membre du Panel Chronic-Panel.

B3TSI s'engage à alerter par mail le Membre du Panel Chronic-Panel, de toute nouvelle étude disponible et le concernant.

Les études proposées sur le site Chronic-Panel sont commanditées par les Clients de B3TSI. B3TSI ne pourra être tenu responsable de l'absence d'études disponibles sur une période donnée, quelle qu'en soit la durée.

b. Discrétion

B3TSI s'engage à prévenir le Membre du Panel Chronic-Panel, de la disponibilité d'une étude, par mail en toute discrétion.

B3TSI s'engage à ne pas faire mention dans l'objet ou le corps du mail de toute information à caractère personnel.

c. Droit à l'Information

B3TSI s'engage à informer clairement le Membre du Panel Chronic-Panel avant le début du questionnaire :

- Du nombre de points crédités à la validation.

- De la durée approximative du questionnaire : B3TSI ne pourra être tenu responsable d'un dépassement de la durée approximative annoncée, et ce quelle qu'en soit la raison.

V. Rémunération

a. Dans le cadre de la participation aux études

B3TSI s'engage à créditer le compte du Membre du Panel Chronic-Panel, du nombre de points annoncés au départ dans la mesure où, le Membre du Panel Chronic-Panel :

- Fait partie de la cible identifiée dans les toutes 1ères questions du questionnaire (limitée à 8 questions).

- A répondu à toutes les questions du questionnaire avec un taux de non réponse inférieur ou égal à 10% des questions.

- A respecté les règles de sincérité et d'objectivité.

Les informations saisies à l'inscription ne donnent lieu à aucune rémunération ni à aucun cumul de point.

Seuls, la participation aux enquêtes proposées permet d'accumuler des points.

b. Type de rémunération

Le Membre du Panel Chronic-Panel peut demander la conversion des points sous forme de chèque bancaire envoyé par courrier.

Le cumul de point ne constitue pas un compte en argent réel et ne peut donner lieu au versement d'intérêt.

Au moment de la conversion des points en rémunération, 1000 points sont équivalents à 10€.

Les points accumulés par un Membre du Panel Chronic-Panel ne peuvent en aucun cas être concédés à un autre Membre du Panel Chronic-Panel.

La participation aux enquêtes sur le Panel Chronic-Panel ne peut pas constituer un revenu. B3TSI ne peut être tenu responsable de la variation du nombre d'études d'une période à l'autre.

e. Fréquence de conversion des points en rémunération

Le Membre du Panel Chronic-Panel peut demander la conversion de ces points en rémunération :

- Au maximum 4 fois par an.
- Dans la mesure où il a acquis au moins 1000 points.

VI. Résiliation

a. A l'initiative du Membre du Panel Chronic-Panel

Le Membre du Panel Chronic-Panel peut résilier son compte utilisateur à tout moment depuis son espace personnel ou via un courrier adressé en recommandé à l'adresse suivante B3TSI – 3 Rue de la Grange Ory – 94230 Cachan.

Le Membre du Panel Chronic-Panel peut résilier son compte sans avoir à évoquer le moindre motif de résiliation.

Le Membre du Panel Chronic-Panel doit avoir demandé la conversion de l'ensemble de ses points avant de procéder à la résiliation.

Le Membre du Panel Chronic-Panel qui résilie son compte utilisateur sans avoir pris la peine de convertir ses points en rémunération, ne pourra prétendre à aucune sorte d'indemnisation.

Toutes les informations d'inscription du membre ayant demandé la résiliation de son compte seront supprimées du Panel Chronic-Panel sous 48 heures.

b. A l'initiative de B3TSI

B3TSI pourra résilier le compte d'un ou plusieurs Membres du Panel Chronic-Panel dans les cas suivants :

- Si le Membre du Panel Chronic-Panel tente de créer plusieurs comptes.
- Si le Membre du Panel Chronic-Panel tente d'utiliser le compte d'un autre Membre du Panel Chronic-Panel.
- Si le Membre du Panel Chronic-Panel donne de fausses informations nominatives.
- S'il est avéré, lors du contrôle qualité réalisé par B3TSI, que le Membre du Panel Chronic-Panel donne des réponses incohérentes, sans fondement, mensongères ou contraires aux bonnes mœurs.
- Et pour toutes autres utilisations frauduleuses de la part d'un Membre du Panel Chronic-Panel.

B3TSI informera par mail le Membre du Panel Chronic-Panel de la résiliation du compte.

Lorsque la résiliation est à l'initiative de B3TSI et que le Membre est exclu pour utilisation frauduleuse, ce dernier perdra la totalité de ses points et ne pourra prétendre à aucune rémunération sous quelle que forme que ce soit.

B3TSI se réserve le droit de procéder à une résiliation du compte du Membre du Panel Chronic-Panel, si celui-ci n'a répondu à aucune enquête au cours des 12 derniers mois dans la mesure où B3TSI l'a sollicité sur au moins 10 enquêtes. Dans ce cas B3TSI informera par mail le Membre du Panel Chronic-Panel, peu assidu, de la résiliation du compte et lui offrira la possibilité de solder son nombre de points.

En l'absence de réponse du Membre du Panel Chronic-Panel, peu assidu, 30 jours après l'envoi du mail d'information de résiliation, ce dernier perdra la totalité de ses points et ne pourra prétendre à aucune rémunération sous quelle que forme que ce soit.

c. Suppression des données d'un compte résilié

B3TSI s'engage à supprimer toutes les données (coordonnées, adresse mail et données d'inscription) sous 48 heures après la notification de résiliation. Seules les réponses aux enquêtes seront conservées pour une durée de 2 ans dans la Politique de Protection et Confidentialité des Données Personnelles et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une modification.

VII. Propriété et confidentialité des données

a. Coordonnées et données d'inscription

Les données d'inscription sont la propriété exclusive de B3TSI.

B3TSI s'engage à ne céder ou louer ces informations à aucun tiers.

B3TSI s'engage à assurer la sécurité de ces données par une procédure d'anonymisation des données.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Membre du Panel Chronic-Panel dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Le Membre du Panel Chronic-Panel peut rectifier ses données directement sur le site Chronic-Panel dans son espace personnel soit en adressant un courrier avec Accusé de Réception à l'adresse suivante : B3TSI – 3 Rue de la Grange Ory – 94230 Cachan.

b. Données récoltées inhérentes aux études complétées par le Membre du Panel B3TSI

Les réponses à un questionnaire, fournies par le Membre du Panel Chronic-Panel, sont la propriété du client de B3TSI qui a commandité l'étude. Elles peuvent être livrées brutes au client de B3TSI qui a commandité l'étude et faire l'objet de tout traitement, diffusion ou publication sans que le Membre du Panel de Chronic-Panel ne puisse prétendre à aucune rémunération et ceci sans limite de temps.

Avant la transmission des données au client de B3TSI qui a commandité l'étude, B3TSI s'engage à contrôler :

- La durée du questionnaire.
- La cohérence des informations saisies par le Membre du Panel Chronic-Panel.
- L'absence de toute information nominative, ou permettant d'identifier directement ou indirectement le Membre du Panel Chronic-Panel, saisie par erreur par le Membre du Panel Chronic-Panel.

Le Membre du Panel Chronic-Panel possède le droit à la rectification des réponses qu'il donne à un questionnaire, uniquement pendant qu'il remplit le questionnaire. Quand le questionnaire est validé, le Membre du Panel

Chronic-Panel n'a plus accès à son questionnaire et ne peut prétendre à aucune rectification.

VIII. Sécurité et déclaration CNIL

Les informations transmises par le Membre du Panel Chronic-Panel au moment de l'inscription sont enregistrées.

L'enregistrement de ces données a fait l'objet d'une déclaration à la Commission Nationale Informatique et Liberté - N° Déclarant: 1598233 V0.

B3TSI s'engage à respecter les obligations prévues par la Loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et notamment :

- La définition et le respect de la finalité du traitement.
- La pertinence des données traitées.
- La conservation pendant une durée limitée des données.
- La sécurité et la confidentialité des données.
- Le respect des droits des intéressés : information sur leur droit d'accès, de rectification et d'opposition.

Les données d'inscriptions ainsi que toutes les informations transmises par le membre du Panel Santé sont stockées et transmises de manière sécurisée :

- Utilisation d'une connexion https pour la communication entre le poste utilisateur et nos serveurs (données chiffrées)
- Base de données sécurisée avec accès limité et sécurisé
- Anonymisation des données de santé